



**Commission Sportive Nationale SAMBO**  
FEDERATION FRANÇAISE DE LUTTE



IK / CI 2024-Combat

Maisons Alfort, le 06 novembre 2024

A tous les Présidents de Régions  
A tous les Présidents de Commissions Régionales  
A tous les responsables de clubs,

**Objet : Championnats de France 2024 de SAMBO COMBAT**

**Date et lieu de l'événement : 14 décembre 2024,  
Gymnase Pierre Cloarec, 29190 PLEYBEN**

## **CIRCULAIRE D'INFORMATION**

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-joint, le programme et tous les documents relatifs à la compétition citée en objet.

Je vous invite à réserver votre hébergement dès maintenant.

Par ailleurs, il est impératif de respecter la date d'**inscription de vos compétiteurs, fixée au dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024, 23h59.**

Les inscriptions se feront directement par les clubs, à l'aide du document ci-joint (liste des engagés de votre club **ANNEXE 4**), sur les adresses e-mails ci-après :

[csns.evenements@gmail.com](mailto:csns.evenements@gmail.com)  
[csns.secretariat.general@gmail.com](mailto:csns.secretariat.general@gmail.com)  
[polarbitragesambofrance@gmail.com](mailto:polearbitragesambofrance@gmail.com)

Nous nous permettons de vous rappeler que la participation préalable de chaque compétiteur à un championnat régional est obligatoire pour l'inscription au Championnat de France.

Toutefois, une dérogation exceptionnelle peut être demandée auprès du pôle Haut Niveau de la CSNS pour les nouveaux clubs affiliés et pour les athlètes qui auraient eu des difficultés à s'inscrire sur le championnat régional ou inter-régional de leur lieu d'habitation.

Pour un déroulement harmonieux et cohérent de la manifestation, les juges-arbitres, y compris les stagiaires, qui désirent officier durant ces compétitions devront faire connaître leur participation au référent arbitrage, [polarbitragesambofrance@gmail.com](mailto:polearbitragesambofrance@gmail.com)

**L'envoi de la liste de vos arbitres doit se faire en même temps que celle de vos athlètes, soit le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024, 23h59.**

Nous vous rappelons les points suivants concernant l'engagement des clubs sur le championnat de France :

1. **Chaque club doit contribuer au bon déroulement du championnat en proposant un arbitre en tenue conforme sur la journée (Les clubs qui n'en présentent pas, ne pourront prétendre à une rétrocession de leur droit d'engagement club, 80 €).**
2. Chaque athlète participant devra verser un droit d'engagement de **15** euros lors de son inscription, pour participer à la compétition.
3. **NOUVEAU** : Chaque club devra s'acquitter d'un droit d'engagement de **80 euros (par chèque exclusivement)**, en début de compétition. Cette somme sera intégralement remboursée au club en fin de championnat si celui-ci a fourni un arbitre **efficace** ayant officié sur toute la durée de la compétition (Rétrocession du droit d'engagement). Ce montant de l'engagement club sera conservé par la CSNS si celui-ci n'a pas fourni d'arbitre.
4. Les athlètes ne pourront concourir qu'avec une tenue conforme et en bon état. Pas de tenues delavées (voir règlement officiel).
5. Les athlètes devront porter une tenue rouge complète et conforme pour monter sur le podium. Il n'y aura pas de remise de médaille dans le cas contraire.
6. Veillez à vérifier le poids exact de vos combattants avant de les inscrire, pour éviter des modifications de catégories de dernière minute.
7. Les dirigeants de clubs sont garants du bon comportement de leurs athlètes et de leurs accompagnateurs. Aucune incivilité à l'égard du corps arbitral ou des officiels ne sera admise.
8. Rappel concernant la pesée de rattrapage du samedi matin, **comme indiqué dans le règlement point 12a2** : Un athlète qui ne serait pas au poids sur la pesée du samedi matin, ne pourra pas être affecté dans une catégorie différente de celle où il a été inscrit. Il sera éliminé de la compétition et ne pourra pas participer au championnat.

Veillez prendre bonne note de ce qui précède, et dans l'attente du plaisir de vous retrouver à Pleyben, recevez, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations sportives.



Secrétariat Général  
[csns.secretariat.general@gmail.com](mailto:csns.secretariat.general@gmail.com)

Copies : Membres de la Commission Sportive Nationale Sambo,  
Responsables des Commissions Régionales de Sambo  
Présidents des Comités Régionaux de Lutte